RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE D. l'Herault

COMMUNED LUNEL-VIELL

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Expropriation

relatifà la Dèclasatia d'utilité pulique
emportant nuise en competibilié de
plan local d'urba risme de la commune
de lunte et la censtatilé des innoubles
tots ou non tots nicencies ou projet
d'ameragement de le ZAE la posts
de tardaillon.

Vu le 09/01/2025

Le Maire, Fabrice FENOY





one and

vendredi 24 ol 2025 Lighet GORLIER - TRPLANTATION ET DOCUMENTATION DU PROJET.
Lundi 27/01/2025
Mardi 28 janvier 2025
Mercrodi 29 janvier 2025
fondi 30 janvier 2025
Vendradi 31 jannier 2025  Scrisier du de natembre 2024 au préfét de l'Hérault: Aus du prine de Curice nitre sur le "préfét de création de la ZAF les portes du Dardaillon"





Suivi par : FF/VD/MD Tél. : 04 67 83 46 86

secretariat-general@ville-lunelviel.fr

Monsieur Le Préfet de l'Hérault *Préfecture de l'Hérault* 34 place des Martyrs de la Résistance 34062 MONTPELLIER Cedex 2

Affaire suivie par Elina Printemps

Objet du courrier : Avis du maire de Lunel-Viel sur le « projet de création de la zone d'activités économiques Les portes du Dardaillon » - Avis des personnes publiques associées / Mise en comptabilité du PLU ZAC Les portes du Dardaillon

Monsieur Le Préfet,

Dans le cadre de la consultation de Lunel-Viel en tant que personnes publiques associées, je maintiens mon avis réservé sur ce projet étayé par des réserves émises depuis novembre 2020 et réitérées lors du conseil communautaire du 22 septembre 2023, à savoir :

- L'impact négatif de ce type de projet sur le réchauffement climatique (artificialisation des sols, empreinte carbone liée à la desserte d'un site particulièrement enclavé...),
- La reproduction de modèles de développement économique de notre intercommunalité au cours des dernières décennies qui ont montré leurs limites (absence d'intégration paysagère et environnementale, et de cadrage de leur typologie). Il est de nouveau proposé la construction de « boîtes à chaussures » métalliques, disgracieuses, et de voies bétonnées et goudronnées pour attirer des entreprises avec un succès relatif (beaucoup de déplacements d'activités, des activités à faible valeur ajoutée, peu de high tech...), en générant de la fraude non maîtrisée (des demandes multiples de compteurs électriques pour un seul hangar...), les zones artisanales devenant des zones résidentielles clandestines. En témoignent à Lunel-Viel, comme dans toutes les entrées de ville de cette « France moche » héritée de ces décénies de développement économique, les entrées Ouest et Est de Lunel-Viel avec l'incinérateur, la zone des Roucagniers, la zone des Fournels...
- Les caractéristiques incertaines et encore inconnues de la zone, sa faisabilité technique et la façon dont les problèmes suivants vont être traités :
  - → nuisances : trafic supplémentaire et circulation de camions générés : sur la RN 113, dans la ville, et sur les axes nord-sud, très contraints par les traversées de voies ferrées (les passages à niveau et les ponts)
  - → calendrier : coordination avec la déviation de la RN 113 et la mise en service de la zone ?

- → desserte transports urbains
- → cadrage économique de la zone (thème, taille des parcelles, entreprises pressenties...)
- → intégration dans l'interstice urbain Lunel-Viel ; architecture ? paysage ?
- → aspects environnementaux : pollution (activités industrielles ?), imperméabilisation, végétalisation

Je ne suis pas hostile à un projet économique bien pensé et abouti proposant des modèles d'espaces économiques innovants, transposables sur notre territoire, mais considérant tous les paramètres précités dans une vision de la ville de demain.

La non considération de l'enjeu que constitue la liaison urbaine Lunel/Lunel-Viel, centralité du territoire de Lunel Agglo. A l'heure du réchauffement climatique, cette liaison se doit de répondre à la finalité du SCOT dans un souci de résilience du territoire : cet espace n'aurait-il pas plus vocation à accueillir des services et équipements pour la population, et à constituer un corridor de verdure et de mobilités douces afin de faire tampon entre des zones urbaines amenées à se densifier. Il est à noter que la piste cyclable Lunel-Lunel-Viel est programmée et sera réalisée prochainement.

Toutefois, le projet de ZAE étant arrêté sur ce secteur, il est indispensble de poser ensemble des gardefous pour ne pas réitérer les échecs du passé.

J'ai pris bonne note que les raccordements des eaux usées et potables de la zone s'opéreraient sur les réseaux de la commune de Lunel, confirmés par un courrier du Président de Lunel Agglo en date du 16 septembre 2024 et qu'il est précisé dans le dossier que les logements seraient proscrits.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Maire de Lunel-Viel

Fabrice FENOY